

# Partis Politiques Et Posture Des Militants. Regard Sur La Coalition Fcc-Cach

**Mr. Mwamba Wa Mwamba Cleophas**

Enseignant, Science Politique, Universite De Lubumbashi

## RESUME :

Dans la présente réflexion, « **Partis politiques et postures des militants. Regard sur la coalition FCC-CACH** », Il a été démontré que les circonstances et/ou conditions dans lesquelles les partis politiques naissent et l'environnement dans lequel ils évoluent ont une grande influence sur la posture ou la manière d'agir des militants. L'article 6 de la constitution du 18 février 2006 de République Démocratique du Congo, donne aux partis politiques la mission d'assurer le renforcement de la conscience nationale et l'éducation civique.

Paradoxalement, au sein des partis politiques congolais en général, et ceux du FCC et CACH en particulier, cette notion pose de sérieux problèmes. Ces deux regroupement qui étaient en coalition à une histoire récente de la RDC, étaient pilotés par deux partis phares prônant tous la social-démocratie comme idéologie, et ayant divergences typologiques c'est-à-dire l'un radical et l'autre conservateur, et sont nés dans les contextes différents. L'UDPS, née en 1982 comme parti d'opposition pour faire contrepoids au régime Mobutu, malgré étant déjà au pouvoir les séquelles d'opposants sont encore présentes dans les têtes de ses militants.

Quant au PPRD, qui est né en 2002 pendant que les initiateurs sont au pouvoir, et qui ont dirigé le pays de manière peu transparente dans plusieurs secteurs de la vie nationale se considéraient toujours à tort ou à raison comme parti présidentiel, ayant le pouvoir de vie ou de mort sur la coalition. Les actes anti-démocratiques, et parfois aux antipodes des valeurs classiques de tout Etat qui se veut réellement de droit qui ont été posés par les militants de l'UDPS et du PPRD peuvent également être expliqués par leur contexte de naissance.

**MOTSCLES** : Partis politiques, Militants, posture, Coalition, Parti radical, Parti conservateur

## INTRODUCTION

L'organisation est le fonctionnement de la vie politique ou des institutions politiques Congolaises sont, depuis belle lurette influencées par les partis politiques. Après que le feu président Mobutu soit chassé du pouvoir, un nouveau vent a soufflé en faveur des partis politiques qui étaient interdits de fonctionner pendant plusieurs années. La constitution RD Congolaise de la troisième République promulguée le 18 février 2006, telle que modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 opte pour le multipartisme, et fait de l'institution d'un parti unique, une infraction imprescriptible de haute trahison. « Nul ne peut instituer, sous quelque forme que ce soit, de parti unique sur tout ou partie du territoire national. L'institution d'un parti unique constitue une infraction imprescriptible de haute trahison punie par la loi<sup>1</sup>>>.

Après avoir fait plus d'une décennie au pouvoir, Joseph est contraint par les dispositions constitutionnelles de ne pas se représenter, les élections présidentielles, législatives nationales et provinciales sont organisées au mois de décembre 2018 à l'issue desquelles l'Union de Démocrates pour le Progrès Social, en sigle « UDPS » remporte l'élection présidentielle conformément aux résultats publiés par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Par ailleurs, n'ayant pas réalisé la majorité parlementaire, le président de la République Felix Antoine Tshisekedi TSHILOMBO, contraint par les dispositions constitutionnelles a tendu la main à la plateforme FCC chapeauté par son prédécesseur Joseph Kabila KABANGE afin d'assurer le fonctionnement harmonieux des instances publiques. C'est dans cette perspective qu'est née la coalition FCC-CACH. Il convient de signaler que, ces deux plates-formes avaient chacune, à côté de plusieurs petits partis politiques, un parti ultra dominant. Il s'agit de l'UDPS pour le CACH, et du PPRD pour le FCC.

Cependant, ces deux partis phares de la coalition bien que prônant tous, la social-démocratie comme idéologie, ont créé plus de problèmes qu'ils n'en avaient résolu ! Peu après l'arrivée de Felix Tshisekedi TSHILOMBO à la magistrature suprême, les militants de l'UDPS, parti au pouvoir ont brillé avec des marches de colères ou de protestation pendant que c'est le parti qui gère les affaires de la République au plus haut sommet de l'Etat<sup>1</sup>.

De leur côté, les militants du Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement, « PPRD » se considéraient toujours comme parti présidentiel, menaçant ainsi à plusieurs reprises la fin de la coalition FCC-CACH. « Si le partenaire en coalition ne veut plus de celle-ci, en ce qui nous concerne, nous allons tirer les conséquences constitutionnelles qui s'imposent, c'est-à-dire aller tout droit et sans hésitation à la cohabitation », a déclaré un jour le secrétaire permanent du PPRD Emmanuel Ramazani Shadary. L'UDPS et le PPRD qui étaient appelés à travailler main dans la main pour le bien être des congolais, se supportaient difficilement et vivaient en chien et chat dans la coalition. En plus des affrontements qui ont lieu parfois entre leurs militants, chacun de ces coalisés tendait des pièges sur l'autre afin de le surprendre.

Eu regard à ce qui précède, l'analyse scientifique des facteurs explicatifs de l'effondrement prématuré de la coalition FCC-CACH s'avère nécessaire. Pour ce faire, l'élucidation de cette réflexion va graviter autour de quatre points fondamentaux, à savoir :

1. du rôle légal des partis politiques et de la démocratie en RDC,
2. la cohabitation et la coalition dans l'histoire politique de la RDC,
3. De la genèse et de l'évolution de l'UDPS et du PPRD,
4. Aperçu sur le fonctionnement de la coalition FCC-CACH,
5. FCC-CACH face aux défis de la gouvernance.

## **1. Rôle légal des partis politiques et de la démocratie en RDC**

### **1.1. Du rôle légal des partis politiques en RDC**

La loi N°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement de partis politiques en RDC en son article 2 définit le parti politique comme, « une association des personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même projet de société en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat »<sup>2</sup>. Dans ce même ordre d'idées, l'alinéa 2 de

<sup>1</sup> PUNGU MUKUMBI Denis et all, naissance des partis et comportement des militants : Regard sur l'UDPS et le PPRD, IJIAS, vol. 37, n°1, pp 70-80

<sup>2</sup> Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC en son article.

l'article 6 de la constitution du 18 février 2006 stipulent, les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique.<sup>3</sup>

De ce point de vue, L'UDPS, le PPRD comme les autres partis ont le devoir d'éduquer leurs militants au respect de valeurs républicaines (la liberté de pensée, d'expression,...). Les militants des partis politiques doivent faire preuve d'un sens élevé du civisme, ils doivent comprendre que dans un Etat démocratique et qui se veut de droit, on ne peut pas s'attaquer aux individus à cause de leur opinion, ni à leurs biens, ni aux édifices publics. L'opposition ne doit pas être muselée ou rendue en silence à cause de sa minorité dès lors que le pays se veut être un Etat démocratique.

En démocratie, c'est un combat d'idée, seule la rhétorique éloquence, l'art de bien parler, doit triompher, les biceps brachial et fémoral sont un moyen utilisé par les inaptes idéologiques et scientifiques pour imposer leur volonté.

## **1.2. De la démocratie**

Il est évident que, écrit Ngoma MBINDA, « les aspirations des citoyens indiquent la démocratie comme forme de gouvernance désirée. Mais ce qui n'est pas évident, c'est la capacité à remarquer qu'il existe à travers les nations, une très grande variété de formules démocratiques. Celles-ci varient en fonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels il y a la tradition politique et culturelle d'un pays, la qualité et le degré de culture politique des citoyens et des acteurs politiques clés, les conditions matérielles d'existence comprenant la force ou la faiblesse économique, et le niveau de développement ou la qualité des moyens de communication et d'intercommunication des ethnies et des peuples »<sup>4</sup>. L'alternance pacifique pour la première fois dans l'histoire politique de la République démocratique du Congo entre un président sortant et un président entrant, a donné la lueur d'un Etat véritablement démocratique en gestation.

Cependant, cette démocratie au sein de l'UDPS s'apparente aux régimes partitocratiques qui sont caractérisés par le fait que, l'essentiel des fonctions de décision appartient aux directions des partis. Les gouvernements dans ces régimes, exercent le pouvoir politique par le truchement des partis politiques membres de la majorité qui ont le droit de vie et de mort sur eux<sup>5</sup>. Considérant la manière dont les partis politiques jouent une grande influence dans le système politique congolais, du coup nous considérons la DRC d'un Etat-partis.

Dans un Etat-partis, les partis politiques sont des structures de base qui servent de support à l'Etat dans ce sens que, investi des pouvoirs de nommer à certain niveau, certains responsables de services publics, le pouvoir hiérarchique préfère nommer les autorités des entités territoriales décentralisées en lieu et place de l'élection qui est l'un des principes de la décentralisation, et cela, en violation flagrante et de la constitution et des lois organiques en la matière. Pour être nommé dans un service public en République démocratique du Congo, et surtout à des postes des commandements ou de décisions, il faut dans la plupart de cas être membre d'un des partis politiques au pouvoir.

## **2. La cohabitation et la coalition dans l'histoire politique de la RDC**

### **2.1. La cohabitation**

La cohabitation peut être entendue comme un régime suivant lequel un chef de l'Etat règne avec une majorité parlementaire de tendances politiques différentes. Après son accession à l'indépendance le 30

<sup>3</sup> Article 6 de la constitution du 18 février 2006.

<sup>4</sup> NGOMA BINDA, démocratie et enjeux électoraux en période post-conflit. Le SIAC comme système approprié pour la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2004, p.64

<sup>5</sup> Mulumbati Ngasha, op. cit p. 378

juin 1960, la République démocratique du Congo a vécu l'expérience de la cohabitation. Les structures du Congo devenu indépendant avaient été définies par la loi fondamentale du 19 mai 1960 élaborée par le parlement belge après la table ronde de Bruxelles.

La forme de l'Etat était hybride, c'est-à-dire il y avait des traits caractéristiques de la forme fédérale et des traits caractéristiques de la forme unitaire. Avec un régime politique parlementaire bicaméral et un exécutif bicéphale. Lors des élections de mai 1960, Joseph KASAVUBU sera élu président de la République et Emery Patrice LUMUMBA dont le parti (MNC/L) avait remporté les législatives, fut investi premier ministre par le parlement. Quelques mois seulement après la proclamation de l'indépendance ont suffi pour qu'un conflit surgisse entre le président Kasa-vubu et le premier ministre Lumumba. Les rapports harmonieux qu'ils entretenaient au début furent battus en brèche, chacun soupçonnant l'autre de chercher à le renverser. L'opération militaire lancée par Lumumba pour mater la sécession du sud-Kasaï et qui se transforma en massacre de la population par l'armée, servit d'occasion pour ses adversaires dont le président Kasa-vubu pour l'accuser d'abus de pouvoir. Le 5 septembre 1960, le président Kasa-vubu décide de démettre Lumumba de ses fonctions de premier ministre et désigne ILEO pour former le nouveau gouvernement. Le soir du même jour Lumumba rejette la décision de Kasa-vubu et annonce à son tour la révocation de ce dernier de ses fonctions de président de la République.

Deux jours après, le parlement renouvèle sa confiance à Lumumba en qualifiant sa révocation par Kasa-vubu d'illégale. Cette révocation a suscité un débat sur sa valeur légale dans ce sens que d'une part, l'article 22 de la loi fondamentale du 19 mai 1960 reconnaissait au chef de l'Etat le droit de nommer et de révoquer le premier ministre et d'autre part, il fallait tenir compte du fait que, la révocation du premier ministre dans un régime parlementaire est liée au retrait par le parlement de sa confiance au chef du gouvernement. Ce qui n'était pas le cas de Lumumba.

Le 12 septembre 1960, ILEO annonce la composition de son gouvernement. qui n'eut pas le temps de se présenter au parlement dont il n'aurait du reste pas pu obtenir la confiance. Le 14 septembre 1960, le chef de l'Etat prend la décision d'ajourner le parlement pour un mois conformément à l'article 70 de la loi fondamentale. Le même 14 septembre, le colonel MOBUTU chef d'Etat-Major de l'armée décide la suspension de Kasa-vubu, de Lumumba, du parlement ainsi que du gouvernement ILEO jusqu'au 31 décembre 1960, et il installa les jours suivants le collège de commissaires Généraux qui était un gouvernement composé d'universitaires dont certains étaient encore étudiants.

Ce fut vraiment un scénario théâtral dans ce régime de la cohabitation. Alors comme si cela ne suffisait pas, après la mort de Lumumba le Congo se trouve contrôlé par quatre pouvoirs séparés. A Léopoldville, le pouvoir est entre les mains du président Kasa-vubu et du collège des commissaires Généraux soutenus par le colonel Mobutu, au Katanga le pouvoir est entre les mains de Moïse TSHOMBE, au sud Kasaï le pouvoir est contrôlé par Albert KALONJI, et enfin à Stanley Ville, le pouvoir est dirigé par le gouvernement GIZENGA qui revendiquait une légitimité nationale. C'est à ce titre d'ailleurs qu'il mènera des opérations contre la sécession du Katanga.

## 2.2. La coalition

La coalition est un regroupement de deux ou plusieurs individus, groupe d'individus ou partis politique qui, sur base des conjonctures politiques décident d'avoir des visions communes contre des ennemis communs. Dans un article intitulé « majorité présidentielle et gouvernance en République démocratique

du Congo », MWEMBU DIBWE Ken et Alli<sup>6</sup>. Précisent que, en RDC où l'on compte plus de 550 partis politiques, une classification homogène relève quasiment de l'impossible pour la simple raison que la dimension idéologique de ces partis ne se limite très souvent qu'à leur dénomination, les leaders tout comme les membres n'ayant ni conscience ni connaissance de valeurs essentielles du courant embrassé par leur formation. Cette vérité se traduit dans le fait par la transhumance politique autant que par les alliances qui se tissent très souvent sur base des simples calculs de positionnement, faisant fi des incompatibilités idéologiques.

Ces regroupements sont en réalité, des associations ou des coalitions momentanées formées au gré de la conjoncture politique, parfois sur base d'un simple protocole d'accord. Leur vie est, par essence, des plus précaires et, il ne convient pas par conséquent, de les assujettir à un formalisme excessif et rigide au risque de les vider de leur pertinence. Faisant référence à la loi n°04/002 du 15 mars 2004, ces auteurs soutiennent que, les alliances et coalitions politiques sont considérées comme des simples mécanismes et stratégies, que comme structure ou organisation à part entière. La législation s'applique au producteur plutôt qu'aux produits du fait de la contingence dans le positionnement des partis politiques. C'est-à-dire que le législateur a voulu laisser aux partis politiques une marge de manœuvre beaucoup plus grande dans la prise d'initiatives et des choix des familles politiques auxquelles ils veulent appartenir au gré des événements. En d'autres termes, la loi n'érige pas l'alliance ou la coalition en directive politique laissant ainsi aux partis de rempiler, de mobiliser et de tout attraper si possible.

Après la tenue des élections présidentielles, législatives nationales et provinciales de 2006, 2011 et 2018 en RDC, plusieurs partis politiques se sont réunis autour de Joseph KABILA, candidat du PPRD, donna ainsi naissance à une coalition, celle-ci a abouti à une parcellisation du pouvoir politique à tous les niveaux de l'Etat entre les différentes formations qui se sont caractérisées par une gestion calamiteuse des services publics du fait que, la composition de la majorité parlementaire avait montré que toutes les tendances répondaient présentes, parce que réunissant en son sein les partis ayant des idéologies, des doctrines et même des natures différentes.

A titre exemplatif, des partis fédéralistes comme l'Union Nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC) se coalisent aux unitaristes comme le Parti Lumumbiste Unifié (PALU) d'une part, et d'autre part, les partis à doctrine socialiste comme le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) se coalisent aux partis à doctrine libérale comme le Centre Libéral et Patriotique (CLP). Par conséquent, la fusion de plusieurs formations politiques ayant chacune, son idéologie, sa doctrine et sa nature propre, peut également être considérée comme la cause de la contreperformance des institutions politiques qui en sont l'émanation.

### **3. De la genèse et de la typologie de l'UDPS et du PPRD**

L'UDPS et le PPRD ont, peu après la publication des résultats de élections de 2018, formé une coalition regroupant deux plates-formes (Fcc et Cach). Ces deux partis politiques considérés comme meneurs de la coalition ont évolué dans un climat de méfiance totale. Paradoxalement, bien que prônant tous, la social-démocratie comme idéologie, sont, au-delà de leur divergence typologique c'est-à-dire l'un radical et l'autre conservateur, nés dans les contextes différents. En revanche, les points des vues différents observés chaque fois dans la manière de gérer et de conduire les institutions de la République par les coalisés, peuvent être entendus du fait qu'ils ont vu jour dans des circonstances différentes.

<sup>6</sup> MWEMBU DIBWE Ken et all, majorité présidentielle et gouvernance en République démocratique du Congo, in *ijias*. Vol 29, n°2 Mai 2020, pp 221-235

### 3.1. De la genèse et de la typologie de l'UDPS

#### 3.1.1. De la genèse de l'UDPS

L'Union de Démocrates pour Progrès Social est un parti politique en République Démocratique du Congo, crée le 15 février 1982 par Frédéric Kibasa maliba, François Lusanga Ngiele, Anaclet Makanda Mpinga, Isidore Kanana, Lumbu Maloba Ndiba, Joseph Ngalula, Vincent Mbwanikiem, Etienne Tshisekedi wa Mulumba, Marcel Lihau Gabriel Kyungu wa Kumwanza,... entant que mouvement politique de l'opposition contre la dictature instaurée par le feu président Mobutu. L'UDPS a vu jour 2ans après la publication de la lettre ouverte des treize (13) parlementaires adressée au président Mobutu.<sup>7</sup>

Pour les treize parlementaires, Mobutu était un déviationniste par rapport à l'essence même du MPR et un traître par rapport à l'inspiration profonde et légitime de la population à l'avènement d'un Etat de droit, souverain, démocratique, pluraliste, moderne et prospère au cœur de l'Afrique, mais Mobutu se livra à la répression, aux emprisonnements, aux traitements cruels, inhumains et dégradants, aux tortures des opposants et à la déchéance de leurs droits civils, politiques, sociaux<sup>8</sup>.

La naissance de l'UDPS eut comme base légale, l'article 4 de la constitution du 24 juin 1967 qui consacra le bipartisme dans le système politique zaïrois.<sup>9</sup> Le parti cher à Etienne Tshisekedi est né, et a évolué pendant plus de trois décennies comme parti d'opposition avant de gagner la présidentielle lors des échéances électorales de 2018. Ayant boycotté en 2006 les élections présidentielles et législatives, l'UDPS fut écartée de l'ensemble des institutions tant au niveau national que provincial.

L'UDPS organise son premier congrès ordinaire du 10 au 14 décembre 2010 qui aboutira à l'élection d'Etienne Tshisekedi comme président du parti, on va également procéder à la modification des statuts du parti. Ce fut également une occasion pour créer la ligue des jeunes et de la femme de l'UDPS, et la suppression de certaines anciennes structures du parti tel que le collège des fondateurs. Après la mort d'Etienne Tshisekedi en février 2017, et après que Bruno Tshibala se soit désolidarisé de l'UDPS en vue d'être nommé premier ministre par Joseph Kabila, le parti cher au feu Etienne Tshisekedi wa MULUMBA sera saucissonné en quatre partis politiques : UDPS/Tshisekedi, UDPS/Le peuple, UDPS/Kibasa et UDPS/Tshibala<sup>10</sup>.

Le 30 et 31 mars 2018, lors d'un congrès extraordinaire organisé à Kinshasa, Felix Antoine Tshisekedi fut élu président de l'UDPS/Tshisekedi. Il est aussi choisi comme candidat du parti pour les élections prévues au mois de décembre 2018. Après son élection à la magistrature suprême, il nomme Kabund président a.i du parti et Augustin Kabuya devient secrétaire général par intérim.

#### 3.1.2. De la typologie ou de la classification de l'UDPS

Au regard de la classification de partis politiques telle que faite par Evariste BOSLAB, l'UDPS est un parti radical (progressiste). En effet, BOSLAB dégage 4 types de partis politiques qui caractérisent la scène politique congolaise, et par conséquent constituent pour lui une typologie de partis politiques de la République Démocratique du Congo<sup>11</sup>. Il s'agit notamment :

- **Les partis politiques conservateurs ou réactionnaires** : Ces partis sont au dire d'Evariste Boshab, ceux qui estiment que l'ordre ancien n'est pas totalement mauvais, mais néanmoins des efforts sont à

<sup>7</sup> UDPS : <http://www.udps.net>

<sup>8</sup> Radio okapi : message d'Etienne Tshisekedi lors du 26<sup>e</sup> anniversaire de l'UDPS.

<sup>9</sup> Article 4 de la constitution du 24 juin 1967.

<sup>10</sup> Opinions : appel à un dialogue au sein de la grande famille UDPS. La libre Afrique, sur la libre Afrique consulté 24juillet 2020

<sup>11</sup> BOSLAB.E, R.D.C entre les colombes et les faucons, où vont les partis politiques ? Kinshasa, Ed., PUC, octobre 2001, P7.

déployer pour corriger les erreurs du passé, une rupture totale avec ce qui avait prévalu serait une catastrophe pour la communauté, car il y aurait tout un acquis utile à préserver ;

- **Les partis radicaux ou progressistes** : Sont ceux qui rejettent en bloc l'ordre ancien, ils estiment que l'échec était total, se permettre l'autocritique pour conclure au replâtrage serait de la complaisance pure et simple, il faudrait faire table rase, donc recommencer le tout à zéro;
- **Les partis politiques fantômes** : Sont ceux qui se caractérisent par l'inexistence d'un idéal et l'inconscience en tout, en réalité c'est un rassemblement des véritables chargés des missions érigés en partis politiques, que l'on peut considérer comme des recruteurs pour le compte d'autres partis politiques ; et enfin,
- **Les partis alibis** : Sont ceux qui regorgent les personnes sensiblement critiquées à l'égard de l'ordre ancien, mais se présentant plus en victimes de leur destin. Les partis alibis prônent les valeurs vraies et éternelles (justice, équité, réarmement moral,...).

Au-delà d'être un parti radical ou progressiste, l'UDPS est aussi au regard de sa configuration, de son organisation et de son fonctionnement un parti de masse. Toute chose restant égale par ailleurs, le fait pour l'UDPS d'être née et d'avoir évolué pendant plus de trente ans comme parti de l'opposition, malgré étant déjà au pouvoir, les séquelles d'opposants sont encore présentes dans les têtes de ses militants ce qui justifie d'ailleurs les différentes marches de colère qu'ils s'organisent approximativement chaque trimestre de l'année.

### 3.2. De la genèse et de la typologie du PPRD

#### 3.2.1. De la genèse du PPRD

Le PPRD est un parti politique de la République démocratique du Congo, fondé le 31 mars 2002 par Joseph Kabila KABANGE ancien président de la République. Plus de 200 membres cofondateurs ont signés l'acte du parti. Le PPRD se place dans la lignée de Patrice Emery LUMUMBA et Laurent Désiré KABILA, Il prône comme idéologie « la social-démocratie ». Parmi les 253 personnes qui ont signé l'acte fondateur figure notamment Vital KAMERHE. Celui-ci est nommé ministre de l'information du gouvernement de transition le 30 juin 2003, en 2004 il est élu secrétaire général du PPRD<sup>12</sup>. Le PPRD est donc né au pouvoir comme parti présidentiel, c'est-à-dire pendant que Joseph Kabila était porté à la magistrature suprême après la mort de Mzée Laurent Désiré KABILA.

Après les élections présidentielles de 2006 et 2011 remportées successivement par Joseph Kabila, le PPRD s'est érigé presque en oligarchie pendant plus d'une décennie. Cette folie de grandeur est toujours présente dans le chef de ses membres. C'est dans cette perspective que Robert Michels<sup>13</sup>, dans son livre intitulé « Les partis politiques-Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties » observe que les organisations de masses, notamment les partis politiques et les groupes de pression, en dépit de leur constitution et de leur programme démocratique, donnent inéluctablement et universellement naissance, en leur sein, à une structure de pouvoir oligarchique. Le pouvoir y est monopolisé par une petite élite des dirigeants qui s'y perpétue grâce au renouvellement assuré de ses mandats. En 2018 le PPRD ayant désigné Emmanuel Ramazani SHADARY comme son candidat et celui du Front Commun pour le Congo(FCC), a perdu la présidentielle.

#### 3.2.2. De la typologie ou de la classification du PPRD

Le PPRD est au regard de la classification faite par Evariste BOSHA, dans la catégorie des partis polit-

<sup>12</sup> Jean Mpisi, le Kivu pour la paix : Les actes de la conférence de Goma (janvier 2008), Le Harmattan, 2008, p.14

<sup>13</sup> Robert Michels cité par Mulumbati NGASHA, in sociologie politique, éd. Africa, Lubumbashi, 1988, p.8

iques conservateurs ou réactionnaires, c'est-à-dire ceux qui estiment que l'ordre ancien n'est pas totalement mauvais, mais néanmoins des efforts sont à déployer pour corriger les erreurs du passé. Ce parti qui a dirigé le pays pendant plus d'une décennie, caractérisé par la mégestion, la corruption, la malversation, le détournement de deniers publics, le musellement de l'opposition politique, bref ce fut un régime de Caudillos qui selon Mulumbati NGASHA se caractérise par le fait que la légitimité des dirigeants politiques se fonde sur la force et sur leur capacité de conserver le pouvoir face à leurs rivaux<sup>14</sup>.

Dans cette perspective, le parti cher au sénateur à vie cherchait non seulement à maintenir en place les antivaleurs qu'il a érigées en mode de gouvernance, mais aussi se considérait toujours à tort ou à raison comme parti présidentiel lors de la coalition fcc-cach. Au-delà d'être un parti conservateur ou réactionnaire, le PPRD est aussi au regard de sa configuration, de son organisation et de son fonctionnement un parti de cadre. Le fait pour le PPRD d'être née et d'avoir évolué pendant plus de dix ans comme parti présidentiel, malgré ayant perdu la présidentielle lors des élections de décembre 2018, cette mégalomanie ou folie de grandeur est encore présente dans les têtes des différents personnages qui ont travaillé avec Joseph Kabila comme président en exercice et qui continuent à travailler avec lui comme ancien président et autorité morale de leur plate-forme(FCC).

#### 4. Aperçu sur le fonctionnement de la coalition FCC-CACH

L'Etat de droit reconnaît aux parlementaires au-delà du pouvoir de contrôler le gouvernement et les entreprises publiques, le droit de proposer les lois et d'en voter suivant les procédures légalement reconnues. Par ailleurs, certains actes posés par les militants l'UDPS et du PPRD ont été vus par bon nombre d'analystes politiques et scientifiques comme contraires aux valeurs prônées par un Etat véritablement de droit, pour des raisons d'exemplarité nous en épinglons quelques-uns :

- **Le dissensus sur les propositions des lois Minaku et Sakata.**

Le dépôt de trois propositions de loi sur la réforme judiciaire par les députés nationaux Aubin MINAKU et Garry SAKATA tous du Front Commun pour le Congo (FCC), Ces propositions de lois qui étaient encore jusque-là, à leur phase embryonnaire car étant encore au niveau de la commission PAJ de l'assemblée nationale qui, après analyse et selon la procédure, on devrait les soumettre à la plénière pour un débat en vue de leur adoption ou rejet, et puis envoyées au Sénat pour une seconde lecture, en cas de divergence entre ces deux chambres du parlement une commission mixte assemblée nationale-sénat devrait être créée en vue de dissiper le mal entendu, une fois ces divergences sont résolues les propositions sont envoyées au chef de l'Etat pour promulgation et tout ceci est couvert par une appréciation de la cour constitutionnelle sur la conformité de la dite loi à la constitution de la République.

Ces controverses autour de ces propositions de lois est une manifestation éloquente du manque d'unanimité au sein de la coalition FCC-CACH. Bien qu'étant des alliés, la tension ne cessait de monter entre l'UDPS et le PPRD. Ces deux partis au sein de la coalition ayant la charge de gérer les institutions de la République en vue d'assurer le développement socio-économique des congolais vivaient en chien et chat.

---

<sup>14</sup> Mulumbati Ngasha, introduction à la science politique, p. 375

- **La destitution de Jean Marc KABUND comme membre du bureau Mabunda et sa conséquence**

Le 26 mai 2020, les militants de l'Union des Démocrates pour le Progrès Social ont manifesté dans la ville de Lubumbashi précisément à Matshipisha pour protester contre la destitution de J M Kabund la veille de son poste du premier vice-président de l'assemblée nationale, brûlant ainsi des pneus sur les voies publiques. Les activités économiques furent paralysées dans cette partie de la ville. Les magasins et autres activités sont fermés, le secteur de transport en commun n'avait pas été épargné.

Les combattants de la base Matshipisha étaient mécontents et ont manifesté tout simplement parce que Jean Marc Kabund a été destitué. Nous réclamons le respect de notre président, ce qui s'est passé hier à l'assemblée, nationale n'est pas correcte, a déclaré un militant à Matshipisha.<sup>15</sup> Pire encore, lors du débat sur la pétition de destitution de Kabund initiée par le député du MLC Jean Jacques MAMBA, la bagarre a éclaté entre les honorables députés, et la séance plénière fut momentanément suspendue avant de reprendre peu après.

A titre de rappel, MAMBA avait reproché à KABUND le militantisme et le discrédit lancé sur la chambre basse après avoir déclaré que l'organisation d'un congrès coûterait 7 millions de dollars. MAMABA avait alors adressé des correspondances à trois reprises à Kabund pour lui demander de fournir des éléments et le budget d'un congrès. Après trois lettres sans réponse, le député du MLC avait alors décidé d'amorcer la procédure afin d'initier la pétition.

- **Affrontement des jeunes de l'UDPS et du PPRD suite à l'entérinement de Ronsard MALONDA comme président de la CENI**

Le 8 juillet 2020 un affrontement violent a eu lieu entre les militants du parti présidentiel UDPS et ceux du PPRD à quelques mètres du siège du parti de Joseph KABILA. Les militants du parti cher au feu docteur et opposant charismatique Etienne Tshisekedi wa Mulumba ont envahi les artères de la ville de Lubumbashi protestant contre la décision du gouverneur Jacques KYBULA portant confinement de la ville pendant trois (3) jours à partir du jeudi 9 juillet 2020 jour prévu pour la manifestation de l'UDPS contre la désignation de Ronsard MALONDA comme président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), à leur passage près du siège du PPRD, un affrontement a éclaté avec les jeunes du PPRD qui disaient d'avoir marre d'être ridiculisés par la jeunesse de l'UDPS.

D'autres raisons de ces accrochages, les militants du parti présidentiel accusaient ceux du PPRD d'avoir arrêté et tabassé une dizaine de combattants « motards » qui étaient en campagne de sensibilisation pour la marche du jeudi 9 juillet 2020 à Lubumbashi. Pneus brûlés sur la chaussée et autres activités paralysées sur l'avenue du 30 juin et d'autres avenues dans le parage. Le déploiement de la police a été fait pour bloquer la progression de ces manifestants, mais quelques blessés ont toutes fois été signalés de part et d'autre.

Les activités furent également paralysées au marché Eureka à Lubumbashi situé dans les environs du siège du PPRD. Tous les commerces étaient fermés, les vendeurs ont vidé le marché. Le siège du PPRD a été sécurisé par les éléments de la police. Pour rappel, les autorités provinciales ont annoncé la veille un confinement de trois jours pour les villes de Lubumbashi, Likasi, Kasumbalesa et Kipushi pour rechercher les contacts des contacts de covid-19. Toutes fois, la question que beaucoup d'analystes se posent par rapport à la posture de l'UDPS est celle de savoir, les différentes manifestations organisées par les militants de l'UDPS à travers les pays sont de nature à délivrer les différents secteurs de la vie

<sup>15</sup>Www. Radiokapi.net, marche de la base Matshipisha de l'udps du 26 mai 2020 publiée à 11h 46

nationale obnubilés par les anti-valeurs qui ont érigé domicile en RDC durant les mandats de Joseph Kabila, ou risquent-elles de sombrer le pays dans une crise politique ?

Tout porte à croire que, ces différentes marches ci-haut évoquées à titre illustratif, est une preuve d'un écart croissant entre un Etat réellement de droit et la conception qu'ont les militants de l'UDPS de celui-ci, et par conséquent, le risque de conduire le pays vers le chaos pèse d'un poids plus lourd que la chance de le sauver si l'on ne s'investit pas à l'éducation civique des citoyens.

## 5. La coalition FCC-CACH face aux défis de la gouvernance

Après plus d'une décennie du régime Kabila caractérisé par d'innombrables maux liés à la gouvernance, avec l'arrivée de Felix Tshisekedi au pouvoir, le peuple congolais attendait de la coalition FCC-CACH une amélioration des conditions de vies socio-économiques qui implique la bonne gouvernance. Celle-ci implique selon la banque mondiale, la responsabilisation, la bonne gestion du secteur public, l'appui à un caractère légal pour le développement, l'information et la transparence.<sup>16</sup> Dans cette perspective, Mulumbati Ngasha précise que la gouvernance en tant que système de gestion destiné à promouvoir le développement, peut être envisagé sous des dimensions aussi diverses que la dimension politique, la dimension économique, la dimension culturelle, la dimension religieuse, la dimension scientifique, etc.<sup>17</sup> Par ailleurs, la manière de gérer les affaires publiques par la coalition FCC-CACH a fait de la RDC ce que SHABANI MORISHO Dauda et all appellent « Etat-partis »<sup>18</sup>. Celui-ci n'est pas à confondre avec le parti-Etat qui est un système d'après lequel les activités politiques sont organisées et contrôlées par le parti unique. C'est au fond un régime totalitaire. Alors qu'un Etat-partis s'apparente beaucoup plus aux régimes autoritaires qui sont caractérisés par un rapport gouvernants/gouvernés; la vie politique y existe par le biais ou le relais de partis politiques et syndicats, tandis que l'opposition est tolérée, mais neutralisée voire bannie. Les élections ne sont qu'une apparence démocratique qui vise à légitimer le système aux yeux du monde sans que leur résultat connu d'avance n'ait une quelconque influence.

Un Etat-partis ne veut pas dire absence de la démocratie mais, veut traduire l'expression d'une démocratie de façade en ce sens que, les représentants du peuple qui est de surcroit souverain primaire ne sont pas réellement désignés par celui-ci, mais plutôt par les partis politiques qui leurs imposent la ligne rouge à ne pas franchir. Dans un Etat-partis, les partis politiques sont des structures de base qui servent de support à l'Etat.

Ainsi les comportements des dirigeants obéissent aux règles républicaines que dans la mesure où celles-ci vont dans le sens de plaire à leurs partis. D'où, au lieu d'obéir aux règles impersonnelles préétablies, ils obéissent aux humeurs des autorités morales de leurs partis politiques respectifs. Le concept Etat-partis veut également traduire la réalité en RDC où les partis sont identifiés à l'image des individus qu'on appelle autorités morales qui ont le droit de vie et de mort sur les partis, c'est au fond « le parti-individu ». Autrement dit, comme les partis sont réduits aux individus, ceux-ci taillent les lois du pays à leur mesure en occasionnant l'insécurité pour empêcher l'émergence d'autres leaders pouvant leur faire concurrence, ce qui dans certaine mesure peut expliquer pourquoi la scène politique reste dominée presque par les mêmes individus. L'on comprend que dans un Etat-partis le pouvoir de l'Etat reste privatisé.

<sup>16</sup> Banque Mondiale, Gouvernance and Development, Washington, D.C, 1992

<sup>17</sup> Mulumbati Ngasha, sociologie politique, Lubumbashi, Ed. Africa, 1988, pp. 393-394

<sup>18</sup> Shabani Morisho DAUDA et all, Etat-partis et gouvernance politique en RDC, IJIAS, Vol. 35, n°3, pp. 482-491, 2022

Cependant gouvernance observée avant, pendant et après la coalition FCC-CACH dominée par l'UDPS et le PPRD pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Dans un système démocratique, le peuple est souverain primaire, à ce titre il désigne ses représentants à tous les niveaux et se réserve le monopole de les sanctionner en cas d'abus de leur part.

## COCLUSION

Dans le présent travail, «Genèse des partis politiques et posture des militants. Regard sur la coalition FCC-CACH», nous avons démontré l'influence des partis politiques sur l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques. Dans cette perspective, nous avons mis sous examen la coalition FCC-CACH. Celle-ci était dominée par deux partis phares, il s'agit de l'UDPS pour le CACH, et du PPRD pour le FCC. Par ailleurs, contre toute entente ces partis ont brillé par le manque d'unanimité sur plusieurs plans.

Alors, face à ce constat, nous avons estimé que l'analyse de facteurs explicatifs afin de comprendre la posture des militants des partis politiques s'avérait nécessaire. Après investigation et analyse minutieuses, nous avons compris que, les circonstances et/ou conditions dans lesquels les partis politiques sont nés et l'environnement dans lequel ils évoluent ont une influence non négligeable sur la posture manifestée chaque fois par les militants dans une organisation à caractère politique.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Banque Mondiale, Gouvernance and Development, Washington, D.C, 1992
2. BOSHA.B, R.D.C entre les colombes et les faucons devant les partis politiques ? Kinshasa, Ed., PUC, octobre 2001.
3. constitution du 24 juin 1967.
4. Constitution du 18 février 2006 de la RDC
5. Déclaration de Christian NKUNDA (directeur de cabinet adjoint du gouverneur KYABULA), lors d'une émission : dialogue inter congolais du 18 aout 2020 à la radio okapi de 20h15 à 21h00
6. Jean Mpsi, le Kivu pour la paix : Les actes de la conférence de Goma (janvier 2008), Le Harmattan, 2008,
7. Jean-Claude Bruneau, « Les nouvelles provinces de la République Démocratique du Congo : construction territoriale et ethnicités », L'espace politique(en ligne), 7 I 2009-1, mis en ligne le 30 juin 2009, consulté le 28 mars 2020. [URL://journals](http://URL://journals). Openedition. Org/espacepolitique/1296 ; DOI : 10.4000/espacepolitique. 1296, p.11
8. Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC en son article.
9. Mulumbati Ngasha, introduction à la science politique
10. Mulumbati Ngasha, sociologie politique, Lubumbashi, Ed. Africa
11. MWEMBU DIBWE Ken et all, majorité présidentielle et gouvernance en République démocratique du Congo, in ijias. Vol 29, n°2 Mai 2020
12. NGOMA BINDA, démocratie et enjeux électoraux en période post-conflit. Le SIAC comme système approprié pour la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2004
13. Opinions : appel à un dialogue au sein de la grande famille UDPS. La libre Afrique, sur la libre Afrique consulté 24juillet 2002
14. Radio okapi : message d'Etienne Tshisekedi lors du 26° anniversaire de l'UDPS.

15. Robert Michels cité par Mulumbati NGASHA, in sociologie politique, éd. Africa, Lubumbashi, 1988
16. PUNGU MUKUMBI Denis et all, naissance des partis et comportement des militants : Regard sur l'UDPS et le PPRD, IJIAS, vol. 37, n°1, pp 70-80
17. SHABANI MORISHO et all, Etat-partis et gouvernance politique en RDC, IJIAS, Vol. 35, n°3 pp. 482-491, 2022
18. Www. Radiookapi.net, marche de la base Matshipisha de l'udps du 26 mai 2020 publiée à 11h 46